

## DES PARTENAIRES POUR DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron  
Tél : 33 (0) 5 65 75 40 12  
[www.tourisme-aveyron.com](http://www.tourisme-aveyron.com)

Agence de Développement Touristique du Gard  
Tél : 33 (0) 4 66 36 96 30  
[www.tourismegard.com](http://www.tourismegard.com)

Agence de Développement Touristique de l'Hérault  
Tél : 33 (0) 8 25 34 00 34  
[www.herault-tourisme.com](http://www.herault-tourisme.com)

Comité Départemental du Tourisme de la Lozère  
Tél : 33 (0) 4 66 65 60 00  
[www.lozere-tourisme.com](http://www.lozere-tourisme.com)

Parc National des Cévennes  
Tél : 33 (0) 4 66 49 53 00  
[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)

Parc Naturel Régional des Grands Causses  
Tél : 33 (0) 5 65 61 35 50  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)

Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses  
Tél : 33 (0) 4 66 45 09 74  
[www.gorges-tarn.com](http://www.gorges-tarn.com)

Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault  
Tél : 33 (0) 4 67 57 58 83  
[www.saintguilhem-valleeherault.fr](http://www.saintguilhem-valleeherault.fr)

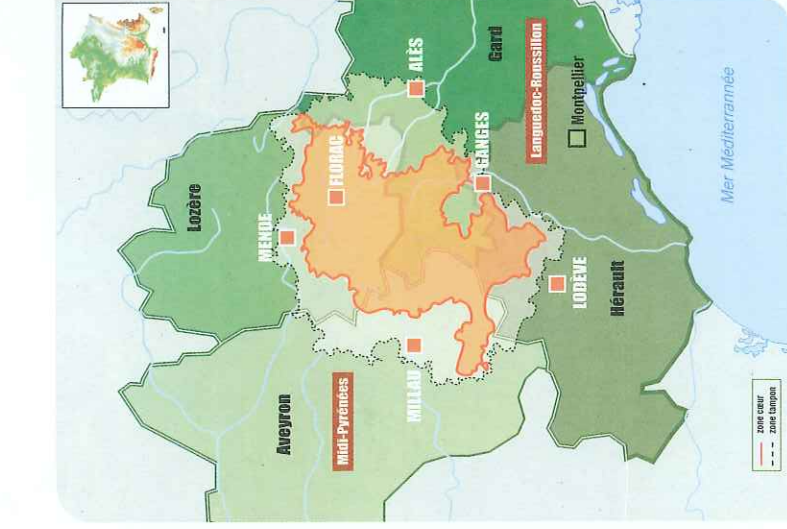
Syndicat mixte pour le Grand Site de Navacelles  
Tél : 33 (0) 4 99 54 27 00  
[www.lodevoisetlarzac.fr](http://www.lodevoisetlarzac.fr)

CPIE des Causses Méridionaux  
Tél : 33 (0) 4 67 44 75 79  
[www.cpie-causses.org](http://www.cpie-causses.org)

Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier  
Tél : 33 (0) 5 65 59 12 22  
[www.conservatoire-larzac.fr](http://www.conservatoire-larzac.fr)

Alès, Ganges, Lodève, Mende, Millau.

### Les villes-portes



**Situation :** France, Sud du Massif-Central  
**Zone inscrite :** 3023 km<sup>2</sup>, 134 communes  
**2 régions :** Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées  
**4 départements :** Aveyron, Gard, Hérault, Lozère,  
**5 villes-portes :** Alès, Ganges, Lodève, Mende, Millau.  
**Accès :** A75 : sorties n° 39.1 ou 49 ; RN 106 : sorties Alès ou Balsièges ; RN 88 : sortie Balsièges / Florac.

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes  
 8, place du Palais - 48400 FLORAC - France  
 Tél : 33 (0) 4 66 48 31 23 ou 09 67 09 31 23  
[www.causses-et-cevennes.fr](http://www.causses-et-cevennes.fr)

## LE TERRITOIRE DES CAUSSES ET DES CÉVENNES

LES CAUSSES ET LES CÉVENNES  
 PATRIMOINE MONDIAL  
 UN HÉRITAGE  
 À DÉCOUVRIR



Crédits photo de gauche à droite, de haut en bas : CCLL - Guy Grégoire - CRT Midi Pyrénées - CAUE 30



Organisation des Nations Unies pour la science et la culture  
 Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen inscrit au patrimoine mondial en 2011

# UN HÉRITAGE À DÉCOUVRIR

Les Causses et les Cévennes ont été inscrits le 28 juin 2011, sur la liste, prestigieuse, du patrimoine de l'UNESCO, en tant qu'exemple de « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ».

Plus grand paysage culturel jamais inscrit en Europe, (3023 km<sup>2</sup>), ce sont les paysages façonnés depuis l'apparition de l'activité agropastorale qui ont ainsi été reconnus comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette activité agricole encore présente aujourd'hui sur le territoire, consiste à pratiquer le pastoralisme sur de grands parcours, associé à la culture des céréales ou de fourrages nécessaires aux troupeaux.

Les Causses et les Cévennes présentent dans un cadre naturel grandiose, une grande diversité de paysages modelés depuis des millénaires par la nature et l'homme : plateaux calcaires des grands causses (Causse Méjean, Causse de Sauveterre, Causse Noir, Larzac, Causse de Blandas...) entaillés par de profondes Gorges (Gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie, de la Vis...) ou des vallées verdoyantes (Vallée du Lot) et le relief tourmenté des Cévennes schisteuses, du Mont Lozère et de l'Aligoual granitiques.



Credit photo: Michelle Sabatier.

Pour le visiteur, s'ouvre alors à la découverte une multitude de paysages magiques nés de l'empreinte de la roche où transparait, à qui sait les lire, une histoire agraire inédite, au travers d'un patrimoine discret et ingénieux, témoignage d'un réel savoir-faire de bâtisseurs.



Credit photo: Régis Domergue.



Credit photo: CAUE 30.

## UNE ACTIVITÉ AGRICOLE VIVANTE

Les Causses et les Cévennes ont été qualifiés par l'UNESCO de « paysage évolutif et vivant » car l'activité agropastorale, attestée sur ce territoire depuis le Néolithique, est encore aujourd'hui une activité économique importante qui façonne le paysage.

Depuis toujours la fabrication de fromages (Roquefort, Pélardon, Bleu des causses, etc), la transhumance et la culture des céréales se perpétuent.

Ces pratiques ont bien sûr évolué avec l'arrivée de la mécanisation mais la poursuite de l'agropastoralisme et les conditions de travail parfois exigeantes, contribuent à les maintenir.

## UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

Des paysages construits, telle est bien la définition des espaces à découvrir. Partout, depuis son installation sur ce territoire, l'homme a laissé son empreinte pour pouvoir s'adapter à un environnement parfois difficile.

Murs en pierre sèche inlassablement construits sur les pentes abruptes des Cévennes, éléments édifiés çà et là sur les hauts plateaux calcaires pour recueillir l'eau de pluie, canalisation des sources dans les vallées, construction d'abris et de repères dans le paysage pour la survie de l'homme et des troupeaux, voici quelques-uns des aménagements qui façonnent ces vastes espaces.



Credit photo: Entente C&C.

## UNE ORGANISATION POUR MAINTENIR LES CARACTÉRISTIQUES

Cette reconnaissance de patrimoine universel exceptionnel désormais acquise, il est de notre responsabilité de veiller à maintenir ses caractéristiques, en lien avec les structures déjà présentes sur le territoire : Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Grand Site de St Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault, Grand Site de Navacelles-Gorges de la Vis, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses méridionaux, Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier.

Pour cela, une organisation a été mise en place :

**La Conférence Territoriale**, présidée par le Préfet coordonnateur mandaté par le Premier Ministre pour garantir la bonne conservation et gestion du Bien. Elle rassemble les principaux gestionnaires du Bien et décide des orientations de gestion.

**L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes** a officiellement été créée en avril 2012 par les quatre départements concernés par l'inscription. Cellule technique, elle veille à la bonne coordination des actions mises en œuvre par chacun et s'assure de la bonne utilisation de l'emblème UNESCO.

**Le Comité d'Orientation** réunit quant à lui toutes les structures qui proposent des recommandations de gestion en s'appuyant sur un **Conseil scientifique**.

## QUELLES INCIDENCES SUR LE TERRITOIRE ?

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne génère aucune réglementation ou contrainte supplémentaire.

Chaque État s'engage devant l'UNESCO à veiller à la bonne conservation et gestion du Bien inscrit, avec les outils réglementaires ou législatifs déjà existants.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de respecter ce pacte.

**Nos actes d'aujourd'hui feront l'avenir de cet héritage !**